

RAPPORT N° 96/8-10
au Conseil Municipal

OBJET

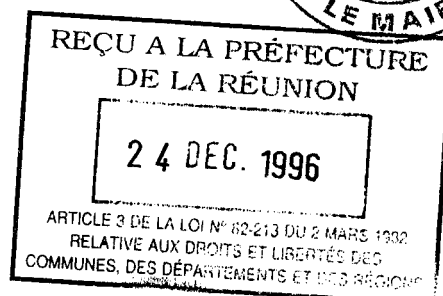
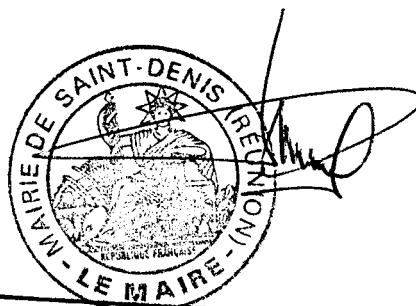
VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET 1997

Dans le cadre de la réforme M14, les participations versées aux aménageurs pour les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) et les opérations de RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre) devront s'inscrire dans la Section de Fonctionnement en tant que subventions d'équipement, alors qu'elles faisaient partie jusqu'ici de la Section d'Investissement.

Le Budget Primitif 1997 étant voté à la fin du mois de mars, je soumetts à votre approbation le tableau joint en annexe récapitulant les participations financières qui devraient être mandatées au cours des premiers mois de l'exercice, ceci afin de permettre la continuité des opérations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 96/8-10
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996**

OBJET

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET 1997**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-10 du Maire ;

Vu le rapport de Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

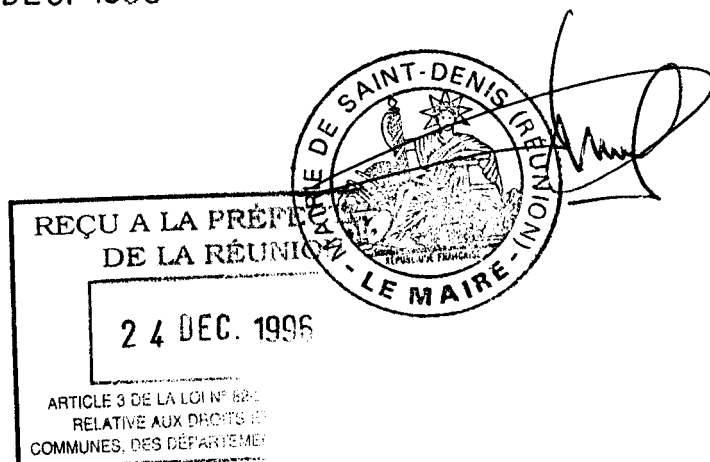
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(2 oppositions)**

Approuve le tableau joint en annexe récapitulant les participations financières qui devront être mandatées au cours des premiers mois de l'exercice 1997.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A MANDATER AVANT

LE VOTE DU BUDGET 1997 (SECTION FONCTIONNEMENT)

N° COMPTE	CODE FONCTION	ORGANISMES	OPERATIONS	MONTANT
65721	653		<u>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE:SEM</u>	<u>8 194 084</u>
		SEMADER		4 900 000
	653		SUBVENTION RHI PETITE ILE	2 000 000
	653		SUBVENTION RHI GERINGERE	900 000
	653		SUBVENTION RHI CORINDONS	1 000 000
	653		SUBVENTION RHI BASSIN COUDERC	1 000 000
	653	SEDRE	SUBVENTION RHI CHAUDRON	2 000 000
	653	SIDR	SUBVENTION LE SCHUBERT 60 LLS / CHAMP FLEURI	409 094
	653	SODIAC	SUBVENTION LE TASSIGNY 23 LLS / SAINTE CLOTILDE	884 990